



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 FÉVRIER 2021

Présents : Franck DELTERAL – Damien DUROY – Sandra SEIZELARD – André COURNIL – Sandrine MONSBROT – Florence REY – Christophe POLONI – Joël OUDOT – Pablo GUNDOVA – Jean-Pierre BUFFIERE

Absente excusée : Anne de LAVARDE (Pouvoir remis à Franck DELTERAL)

Secrétaire de séance : Sandra SEIZELARD

DÉLIBÉRATIONS :

✓ **TRAVAUX DE VOIRIE 2021 : ROUTE DES BOURDENOUX**

Devis de l'Entreprise LAGARDE & LARONZE pour un montant HT de 40 586 € soit un montant TTC de 48 703,20 €. Une demande de subvention DETR et une demande de FST peuvent être demandées.

✓ **TRAVAUX DE VOIRIE 2021 : ROUTE DU SOL**

Devis de l'Entreprise LAGARDE & LARONZE pour un montant HT de 44 352,32 €, soit un montant TTC de 53 222,78 €. Une demande de subvention DETR et une demande au Conseil Départemental de la Corrèze peuvent être demandées.

✓ **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN APPLICATION DROIT DES SOLS (ADS)**

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans, et s'applique pour les demandes déposées à compter du 1^{er} janvier 2021. Accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

✓ **SIVOM D'AYEN – DEMANDE D'AVANCE SUR LA PARTICIPATION 2021**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du Comité Syndical du SIVOM d'AYEN du 08.02.2021, les élus ont accepté de faire une avance sur la participation 2021. Ainsi, il est demandé à chaque commune de verser une avance correspondant à 20 % de la participation 2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, accepte ce verser une avance de 4 135,97 € au SIVOM d'AYEN, correspondant à 20 % de la participation 2021, soit 20 679,86 €

✓ **PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR UN SÉJOUR À L'ILE D'OLÉRON POUR UN ÉLÈVE DE NOTRE COMMUNE, À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'OBJAT :**

Un élève de notre commune, en classe de CM2 à l'école élémentaire Michel SIRIEZ à OBJAT, part pour un séjour de 5 jours à l'île d'Oléron au printemps 2021. Le montant sollicité de cette participation est de : 112,50 € par enfant. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la participation de 112,50 €.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Groupe ELABOR, suite à sa visite à la Mairie le 25 février 2021, a commencé l'état des lieux du cimetière pour : l'inventaire du terrain, la saisie des concessions et l'étude des concessionnaires.
- Un devis a été demandé à l'Entreprise VILLENEUVE d'YSSANDON pour curage des fossés pour : la Route des Bourdenoux, l'Impasse du Bournas et l'Impasse Chez Brignat.

Fin de la séance.

